

Bars, cafés ...	Fermés jusqu'au 20 janvier 2021 (si les objectifs sont atteints)	Lieux de culte et cérémonies religieuses	Ouverts pour les cérémonies funéraires avec distance minimale de deux emplacements laissés entre chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile, et une rangée sur deux doit être laissée inoccupée.
Cérémonies funéraires	Autorisées - 30 personnes maximum.	Mariages	Autorisés avec les même règle que pour les lieux de culte
Cimetières	Ouverts au public	Mairie	Services ouverts. Accueil Hôtel de Ville et services administratifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Tél 05 53 93 09 50 www.mairie-marmande.fr
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	Personnes fragilisées, isolées, en difficulté : faites-vous connaître auprès des agents du service «Marmande Tranquillité» pour bénéficier d'un accompagnement - 7/7j de 8h30 à 17h30 au 05 53 83 77 56 ou 05 53 83 13 82	Marché alimentaire	Ouvert les mardis, jeudis et samedis matin. dans le respect de distanciation : 1 personne pour 8 m2
Cinémas	Fermés jusqu'au 7 janvier 2021	Parcs et jardins, plans d'eau	Accès libre dans le respect des mesures de déplacements en vigueur.
Collèges, lycées	Ouverts - Protocole sanitaire strict renforcé	Port du masque	Obligatoire sur l'ensemble du territoire de la ville de Marmande y compris dans les parcs et jardins.
Commerces et services à domicile	Ouverts - Protocole sanitaire strict renforcé. Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 20h. Marmande, ouverture des commerces tous les dimanches de décembre. www.commerce-marmande.fr	Rassemblements	Interdits sur la voie publique
Couvre-feu	De 20h à 6h du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre	Restaurants	Fermés jusqu'au 20 janvier Maintien des services de livraison à domicile
Déchèterie	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le dimanche, de 9h à 12h. Pendant le confinement, limitez vos déplacements au strict nécessaire Informations : 05 53 64 40 46	Salles municipales	Fermées jusqu'au 7 janvier
Déplacements Les déplacements inter-régions sont autorisés. Les attestations restent obligatoires pendant le couvre-feu de 20h à 6h.	De 20h à 6h, attestation obligatoire pour : <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés. • Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé. • Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants. • Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant. • Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative. • Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. • Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longue distance. • Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie. 	Services Publics	Ouverts
		Services culturels (Seule la médiathèque est ouverte. Les autres services sont joignables par téléphone, aux horaires habituels)	Médiathèque Albert Camus ouverte Tél. 05 53 20 94 95 Conservatoire Maurice Ravel Réouverture le 4 janvier - Tél. - 05 53 64 40 89 Les services ci-dessous sont fermés au public jusqu'au 7 janvier. Archives et patrimoine - 05 53 93 47 24 Direction affaires culturelles - 05 53 93 46 66 Musée Marzelles - 05 53 64 42 04 Théâtre Comoedia - 05 53 93 47 35
		Spectacles	Annulés jusqu'au 7 janvier
		Sport et loisirs	Pour les mineurs, les loisirs extrascolaires, les accueils de jeunes sans hébergement et les activités en lieux clos sont de nouveau autorisées.
Écoles maternelles & élémentaires	Ouvertes - protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. Suivi du protocole de l'Education Nationale. Activités extra-scolaires de plein air autorisées	Sport (compétitions professionnelles)	Les compétitions professionnelles peuvent être maintenues : se renseigner auprès des fédérations.
Epicerie solidaire	Ouverte du mardi au samedi de 10h à 12h Tél. 07 86 73 42 43	Taxis et VTC	En service. Respect des mesures sanitaires.
		Transports	Les transports de bus evalys sont maintenus. Informations : www.evalys-mobilites.fr